



PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES LUNDI 8 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le huit février à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Charles MOURLAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 01-02-16

Présents: C. MOURLAN – V. ASTRÍÉ - R. CERCIAT - F. INFANTE – H. MAUFRONT - V. PEREIRA - A. ROMERO - H. RUFFEL - A. VAUJANY

Absent et procuration :

Absent excusé :

Secrétaire de séance: A. ROMERO désigné conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Approbation du précédent procès-verbal de séance

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, transmis le 1er février dernier.

Approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire

M. le Maire rend compte à l'assemblée des décisions prises en vertu des délégations données par le conseil municipal: convention de prêt à titre gracieux du foyer municipal avec l'association « Léna à pas à pas », pour le samedi 13 février 2016.

Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement 2016

M. le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L1612-1, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est alors en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir, dès à présent, des crédits d'investissement au Budget Principal pour répondre aux besoins des projets en cours.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, dans l'attente du vote du budget primitif 2016, l'ouverture anticipée des crédits suivants selon la répartition par opération (niveau de vote du budget) :

Opérations - Imputations	Crédits ouverts Budget 2015 (en euros)	Ouverture de crédits Budget 2016 (en euros)
096 (Achat de matériels)-2188	11 570	2 892
124(Bâtiment communaux)-2135	5 400	1 350
ONA- 2051	2 500	625
21534	2 785	696

Contrat maintenance photocopieur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat de maintenance location arrive à échéance en mars. Il donne lecture de 3 propositions.

A l'unanimité le Conseil Municipal choisit l'offre de la société SHARP, pour 5 ans, 336€HT par trimestre.

Ouverture de crédits n°01/16

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Cabinet SERRA a été retenu pour la réalisation du diagnostic de l'Eglise afin d'établir une liste de travaux à réaliser en plusieurs tranches, dans un ordre prioritaire.

L'étude a été réalisée, il convient de procéder aux ouvertures de crédits pour pouvoir mandater cette dépense.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité décide de procéder aux ouvertures de crédits suivants, sur le budget M14 de l'exercice 2016 :

* en dépenses d'investissement:

+ 12 000€ au compte 21318.128 (Rénovation de l'Eglise)

* en recettes d'investissement :

+ 12 000€ au compte 1631.128 (Rénovation de l'Eglise)

Poste informatique supplémentaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un adjoint administratif est en renfort les après-midi à la mairie et qu'il convient de lui mettre un poste informatique disponible, avec les logiciels de comptabilité.

M. le Maire donne lecture du devis établi par JVS Mairistern pour un montant de 1 295.25€HT.

Approuvé à l'unanimité.

Convention SCPA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour les communes d'avoir une fourrière. Il donne lecture de la proposition de convention à passer avec la SCPA de Carcassonne : 0,90 € par habitants. Le conseil municipal reporte sa décision.

Révision du PLU

M. le Maire explique à l'assemblée l'intérêt de prévoir une révision du PLU, pour plusieurs raisons et notamment il doit être grenellisé, et prendre en compte la future carrière.

Le conseil municipal à l'unanimité charge M. le Maire de lancer les candidatures des bureaux d'études.

DIVERS

- Vide grenier : une association demande l'autorisation d'organiser un vide-grenier le 3 avril 2016. Le Maire propose à l'assemblée de donner son accord sous deux conditions :
 - que l'association s'engage à prendre en charge toutes dégradations occasionnées lors de la manifestation.
 - que l'association fasse un don à l'école.
- La pétanque : il est donné lecture du compte-rendu d'activités de 2015.
- Dette locataire : elle s'élève à plus de 5 000€. Or le bail était à dénoncer avant le 31 janvier. Il faut les convoquer pour établir l'échéancier avec la CAF.
- Camera du pont d'Agar : les travaux de raccordement sont achevés. Il faut contacter Automatic Alarm pour l'installation.

La séance est levée à 19h45

VU, Le Maire,
Ch. MOURLAN

Le secrétaire de séance,
A. ROMERO